

Décret N° 93 - 503 20 OCT. 1993
portant nomination d'un Conseiller
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Vu le décret n° 93-317 du 24 Juin 1993 portant nomination du Ministre, Directeur du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 93-456 du 5 Octobre 1993 portant organisation et attributions du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaire de certains postes administratifs;

Vu le décret N° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n° 92-086 du 15 Avril 1992 relatif à la prise en charge, par le budget de l'Etat, des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de certains responsables politiques et administratifs;

DECRETE :

Article premier : M. IBATA (Raymond) est nommé Conseiller Spécial du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chargé de l'initiative civile, partenariale et entrepreneuriale.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le **20** OCT. 1993


Général Jacques Joachim Yombe

